

Délibération DEL-CC-2026-120

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 AVRIL 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (69 dont 1 suppléant) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-Michel MONNEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Jean-Michel MONNEAU (suppléant de Dominique MALLAISE).

Pouvoirs (4) : Sandra CAILTON pouvoir à Yannick CHARRIER, Annie MORIN pouvoir à Emmanuelle MENARD, Karine PIED pouvoir à Aurélie GREGOIRE, Patricia YOU pouvoir à Vianney GARREAU.

Absents (6) : Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Annie MORIN, Karine PIED, Anne-Marie POITOU, Patricia YOU.

Date de convocation : 16-04-2026

Secrétaire de séance : Magali HERISSE.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Association "AFIPADE" : désignation des représentants

Vu la délibération du bureau communautaire n°DEL-BC-2019-39 du 04/09/2019 relative à l'adhésion de la CA2B à l'association AFIPADE.

La communauté d'agglomération a adhéré à l'association AFIPADE (Association des Fichiers Partagés de la Demande de Logement Social en Poitou-Charentes) en 2019 pour pouvoir disposer d'un accès au fichier partagé de la demande de logement social.

Le fichier partagé, géré par l'association AFIPADE depuis avril 2011, est un système d'enregistrement départemental de la demande de logement social. Celui-ci permet à chaque demandeur de logement social de ne déposer qu'un seul dossier de demande auprès d'un guichet enregistreur de son choix, et d'en suivre l'instruction via un portail grand public.

Son dossier est partagé entre tous les acteurs concernés par sa demande (collectivités, bailleurs sociaux) via une base de données informatique.

En matière de gestion partagée de la demande de logement social, l'article 97 de la loi ALUR précise que : « L'établissement public de coopération intercommunale et ses partenaires sont réputés remplir leur obligation s'ils adhèrent à un dispositif mis en place au niveau départemental ou régional, répondant aux conditions fixées au présent article ».

La communauté d'agglomération dispose d'un représentant pour siéger à l'assemblée générale de l'association ainsi qu'un représentant au conseil d'administration, mais avec voix consultative seulement pour cette deuxième instance.

Il s'agit de désigner un représentant pour siéger à l'assemblée générale de l'association AFIPADE ainsi qu'au conseil d'Administration (voix consultative).

REPRESENTANT ASSOCIATION AFIPADE	
CANDIDATS	
1	Philippe BARON

Le conseil communautaire est invité à :

- **approuver la désignation telle que présentée ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,



Transmis en préfecture le **07 MAI 2026**

Notifié ou publié le **07 MAI 2026**

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.